N° 2634 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 17 Novembre 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Ligne, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

LE NORD
DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 »
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 »
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 »

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Le Ministère Bourgeois

Nos lecteurs pourront constater plus loin que dans la majorité de 335 députés (chiffre rectifié) qui ont accordé jeudi leur confiance au ministère Bourgeois, figurent tous les députés républicains du Nord, à l'exception de M. Evrard Eliez, absent par congé.

Cette constation n'aura sans doute par l'heur de plaire à l'*Echo du Nord*. Mais nous supposons que les critiques probables de ce journal, au républicanisme fluctuant, ne sauraient arrêter nos représentants dans la voie démocratique où ils se sont résolument engagés.

Assurément, la composition du cabinet Bourgeois nous a causé quelque déception. Nous avions rêvé d'un ministère de concentration, et c'est un ministère presque exclusivement radical qui nous a été offert.

Nous avons lieu de penser que M. Bourgeois tiendrait à réaliser la conception *gouvernementale qu'il avait maintes fois exposée* dans ses discours, et notamment dans ses discours de Lille. Et nous comptions voir arriver au pouvoir, en même temps que lui, les représentants autorisés des diverses fractions de la majorité républicaine, les jeunes hommes de talent que sont les Hanotaux, les Poincaré, et surtout le brillant orateur qui assista avec tant d'éloquence M. Bourgeois, il y a six mois, dans l'œuvre de propagande qu'il était venu faire à Lille.

Des circonstances regrettables, que nous avons fait connaître, en ont décidé autrement.

Impuissant à triompher des difficultés qui lui ont été opposées dans sa tentative de formation d'un ministère de concentration, M. Bourgeois a dû se résoudre, pour ne pas aboutir à un nouvel avortement, à constituer un cabinet homogène.

Avons-nous le droit de lui en tenir absolument rigueur, de le traiter en ennemi, et de lui déclarer la guerre, sans trêve ni merci ?

C'est l'attitude qu'ont prise certains républicains modérés, *de ceux que prétend* représenter l'*Echo du Nord*, et qui ont en pour organe, jeudi, à la Chambre, le rallié M. Julien Dumas. C'est ce que n'ont pas voulu admettre avec raison les députés républicains du Nord, et avec eux l'immense majorité des députés qui n'ont pas abdiqué leurs opinions et leurs votes entre les mains des droitiers et des ralliés.

A supposer même que le cabinet Bourgeois puisse inspirer des préventions à quelques-uns de nos amis, encore convient-il de lui accorder le crédit qui n'a jamais été refusé à aucun cabinet républicain, de le voir à l'œuvre, et de le juger d'après sa politique et d'après ses actes.

Son programme, si net, si loyal, si démocratique, n'a pu que lui concilier les sympathies de tous ceux qui aiment la franchise dans les déclarations, et du pays lui-même, heureux d'entendre exprimer, en termes précis, ses sentiments et ses aspirations.

Notre éminent confrère. M. Rauc, l'a fait très justement remarquer : le programme du cabinet Bourgeois n'est autre que celui de l'ancienne Union républicaine, et il n'est pas, par conséquent, un seul républicain qui ne puisse l'accepter.

Par quels prétextes les modérés pourraient-ils donc justifier une entrée immédiate en campagne ?

Suffit-il, pour renverser un ministère, que les personnalités qui le composent ne soient point *persona grata* auprès de tels ou tels groupes de la Chambre ?

Et qu'est cette politique qui ne vout connaître ni les attitudes, ni les actes, pour ne se laisser guider que par de misérables questions de personnes?

M. Bourgeois a déclaré que ses amis et lui avaient formé un gouvernement non pour vivre, mais pour agir.

C'est là qu'ont le devoir de l'attendre tous les républicains, tous ceux qui ont le souci de la stabilité ministérielle et des intérêts du pays.

C'est sur la politique qu'il prétend suivre, sur les réformes qu'il se propose de soumettre aux délibérations du Parlement que les représentants du peuple doivent avoir le courage de se prononcer catégoriquement.

Alors, du moins, l'équivoque d'un débat comme celui provoqué jeudi par M. Julien Dumas aura disparu.

Ce ne seront plus seulement des personnalités qui seront en jeu, mais deux politiques bien distinctes et bien tranchées : celle de la marche en avant et celle du piétinement sur place.

Dans sa réponse à M. Dumas, M. Léon Bourgeois a précisé la situation dans les termes qui suivent :

« Nous ne savons plus les limites des anciens partis : nous ne connaissons pas non » frontières. Pour permettre à tous de se » classer, le gouvernement accepera volon» tiers une interpellation sur sa politique » générale. Ceux qui ne nous approuveront » pas comme ceux qui seront avec nous le » diront hautement. Les premiers se grou» peront dans le parti républicain conserva» teur, les autres dans le parti républicain » progressiste et démocrate. »

On ne pouvait mieux dire.

Et nous avons la ferme conviction que la grande majorité des députés républicains, suivant l'exemple des représentants du Nord, se rangeront résolument sous le drapeau de la République démocratique et progressiste.

M. Rauc nous donne, à cet égard, des renseignements très caractéristiques :

« Je causais l'autre jour, dit-il, avec un député, vieilli déjà sous le harnais et qui commençait à fond aussi bien le milieu parlementaire que les cadres du parti républicain en province. Il me disait : « Dans la majorité qui » soutient les précédents cabinets, même le cabinet Dupuy, il y a pas mal de députés qui » ne sont pas du tout disposés à embotter le » pas aux intransigeants du modérantisme et » à refuser à M. Bourgeois le crédit qu'il ont » accordé à d'autres, surtout par souci de la » stabilité gouvernementale.

» D'abord, comme ils le sont républicains, » le programme du ministère ne les effraie pas » du tout. Ensuite, la plupart d'entre eux ont » été élus par la concentration des forces radicales et des forces opportunistes, si l'on » peut se servir de cette expression qui ne répond plus à rien de précis. Ils ont été combattus avec acharnement par les conservateurs et par les ralliés. Ils ont été nommés » soit contre un conservateur, soit contre un » rallié. Ils savent très bien qu'aux prochaines » élections, ils ne trouveront pas face des conservateurs et des ralliés. Ne pensez pas » qu'ils soient d'humeur à rompre avec la moitié, les deux tiers de leurs électeurs qui sont » les radicaux pour faire le jeu des ralliés, » leurs adversaires d'hier et leurs adversaires » de demain ! »

Ainsi n'a parlé, ajoute M. Rauc, un homme sage, un homme d'expérience, qui a longtemps trituré les matières électorale et parlementaire, bon démocrate d'ailleurs et qui n'a pas peur d'un socialisme rationnel. Se trompe-t-il? Voit-il les choses trop en beau pour le ministère? S'exagère-t-il le nombre des républicains du gouvernement qui, fidèles à la vieille idée de concentration, soutiendront un ministère radical plutôt que de se livrer à la réaction, plutôt que de devenir les fourriers des auxiliaires du parti conservateur? C'est possible; il ne sied pas de jouer au prophète et l'événement en décidera.

« Ce qui me paraît certain, c'est qu'au moins devant le pays la question se posera dans ces termes qu'indiqués mon interlocuteur. Le jour, pas un moins prochain, où la bataille se livra, on sera d'un côté ceux qui seront pour ou contre le ministère, mais aussi pour ou contre une politique d'alliance avec la Droite. Pour tout dire, on verra ce jour-là si le parti républicain modéré n'est pas tout simplement dans le grand parti conservateur, à perdre ainsi toute raison d'être, à ne plus exister. J'ai l'espérance fondée que je ne croirai à cette chose que quand je la verrai, à ce suicide qu'après la mort. »

M. Rauc a raison d'espérer. Il se peut que quelques républicains timorés, par peur du socialisme, abandonnent la démocratie pour se jeter dans les bras de la réaction. Mais ce ne sont là que des défaillances peu appréciables. Le parti républicain, dans son ensemble, reste fidèle à son passé, à ses traditions, à son programme, et pour combattre le collectivisme et la Révolution, il ne trahira pas ses principes démocratiques, il ne reniera pas son drapeau.

Georges ROBERT.

Echos et Nouvelles

Notre confrère, *La Famille*, vient d'être interdit en Alsace-Lorraine, pour avoir simplement publié un portrait de Furisch Heine.

***

La reine d'Espagne est prête à sortir à 7 heures du matin, l'empereur d'Allemagne à 5 heures, le prince de Galles, 6, alors que le roi Oscar de Suède et le roi Charles de Roumanie

***

L'explorateur Dawindt partira de New-York jeudi prochain pour aller en Europe *par terre !* Il traversera le détroit de Behring sur la glace.

***

La femme d'un propriétaire de Caralejada (Espagne), qui était restée jusqu'ici sans enfant, vient de mettre au monde deux robustes jumeaux. La mère est âgée de 60 ans.

LE CARNET D'UN CITADIN

Le Paradis pour cent écus

Panurge connaissait cent trente-cinq manières de gagner de l'argent et deux cent quarante façons d'en dépenser.

Le clergé catholique possède certainement plus de manières encore d'envoyer une âme en enfer, mais par l'agréable jeu des compensations, il sait aussi un nombre plus considérable de procédés assurant infailliblement à ceux qui les emploient, un strapontin remboursé au Paradis.

Le céleste séjour est offert à tous ceux qui ont en poche de la monnaie sonnante et trébuchante, à la condition, bien entendu, de la faire trébucher dans l'escarcelle insondable de N.-S.-Mère l'Eglise.

Aussi, nous nous demandons comment il est *permis à un mortel soucieux* de son âme, de laisser échapper tant d'occasions de faire son salut, sans en saisir au moins une par cheveu qu'elle nous offre.

Entre mille façons de s'assurer contre l'enfer, l'abbé David, de Festubert près Beuvry (Pas-de-Calais) indique un moyen que nous prenons la liberté de recommander à ceux de nos lecteurs que la foi illusoire, ou qui, par suite, se trouvent naturellement prédisposés à « *éclairer* ».

Il suffit pour soustraire son âme aux flammes éternelles, d'adopter par amour pour N. S. une orpheline et d'en confier la charge moyennant trois cents francs versés annuellement, à l'orphelinat auquel s'intéresse l'abbé David.

Ce dernier se danse pas devant l'arche comme son homonyme, mais il invite les fidèles à danser devant le budget.

Il faut, en ce monde, savoir faire des sacrifices et vider son bas de laine si l'on veut plus tard dîner avec les anges.

Voici les conseils que donne le saint abbé et réflexions qu'elles lui suggèrent :

« Jésus-Christ a dit : Quiconque reçoit en mon nom un enfant, c'est moi-même qu'il reçoit. C'est moi qui l'en récompensera. »

Et le prêtre ajoute judicieusement : Comme ce n'est pas en enfer qu'il nous récompensera, il s'engage par cela même à nous donner ce qu'il faut pour nous faire entrer en paradis. »

Voyons maintenant ce qu'il faut faire :

« Pour les ouvriers; — qu'ils sacrifient pour l'œuvre d'adoption d'un enfant, la moitié de ce qu'ils dépensent tous les dimanches et je puis assurer sans crainte d'être trompé que cela leur vaudra une bonne fin (prière de ne pas dérire faire).

Les femmes et les jeunes filles peuvent aussi trouver à faire quelques sacrifices. Les unes *sur le café qu'elles boivent en trop*; les autres sur leur toilette ».

Et, dans un élan de sincérité naïve, l'abbé ajoute : O admirable commerce ! Où trouver un marché plus avantageux !

Après un vigoureux appel aux riches et une invitation à payer la pension des orphelines, notre prêtre mis en appétit s'écrie :

« J'engage aussi les pauvres ouvriers, les femmes et les filles à prendre modèle en formant des économies qu'elles enverront à Saint Antoine qui tient un trône ouvert dans notre chapelle du Sacré-Cœur.

« Ces offrandes serviront à donner du pain aux orphelines, et Saint Antoine de son côté prendra plaisir à satisfaire les désirs des donateurs. Qui sera ainsi se trouvera à de mort posnes-eur d'un grand héritage qu'il gardera pendant toute l'éternité.

« Qui négligera ces conseils, *mourra peut-être* criblé de dettes qu'il ne pourra jamais solder. Il vous reste maintenant à choisir. »

Après cette insinuation persuasive, David ajoute :

« Nota. — Pour une pension d'orpheline on peut se mettre à trois. C'est alors chacun 100 francs par an. Qui ne sème rien ne récolte rien

COEUR SACRÉ DE JESUS
O Marie vierge immaculée
ne nous oubliez pas

L'abbé David à Festubert. P. Beuvry P.-de.-C. »

Il faudrait n'avoir pas cent francs dans sa poche pour résister à une invitation formulée en de pareils termes.

Il résulte du boniment de l'abbé que quiconque a le moyen de payer en ce monde est sûr du paradis dans l'autre.

Et remarquez combien est intelligent le procédé : Jamais personne ne protestera et ne pourra protester contre la non réalisation des promesses faites par David et ses nombreux collègues.

On annonce des jolies paradisiaques éternelles à quelques-uns de nos amis trois cents francs, il est certain qu'au prix où est le beurre, c'est pour rien.

Une fois débarrassés de notre enveloppe charnelle, notre âme prend son vol et mande à ceux qui ne sont pas de notre forme, peut se présenter en toute confiance au gr chet de Saint-Pierre.

Les reçus de l'Eglise sont autant de contremarques donnant droit à l'entrée du ciel.

Quel bonheur pour ceux qui étaient en dit si bien l'abbé David, quel admirable commerce !!!

On vend des parts de paradis à qui veut en acheter.

On délivre même des tiers d'actions pour les petites bourses et par une faveur toute divine, les porteurs de part frait donnée ont les mêmes droits que les propriétaires de part entière.

Et quand on pense qu'il se trouve des prêtres assez cynique pour se livrer à une pareille exploitation de la bêtise humaine et des idiots *assez complets pour s'y laisser* prendre !

Il est vrai que l'abbé David peut invoquer le témoignage de Jésus-Christ pour établir qu'on promettant le paradis pour cent écus, il parle en conformité des livres saints.

N'est-il pas écrit : Heureux les pauvres d'esprit, car le royaume des cieux est à eux.

C'est d'ailleurs le seul texte sur lequel le clergé puisse s'appuyer pour établir indirectement qu'en promettant le ciel aux gogos, il est d'accord avec la parole du Christ!

E. LAGRILLIERE-BEAUCLERC.

Au Tonkin

Les tonneaux du Tonkin arrivés hier par le *Melbourne*, nous rapportent les nouvelles suivantes :

Une expédition

L'administration vient de décider l'occupation militaire des cantons boisés du Haut-Yen-Tré. Cette mesure a été prise à la suite de l'apparition de deux bandes de pirates et d'un horrible massacre, commis vraisemblablement par elles dans le village de Phu-Lien. L'opération qui va s'effectuer constitue donc une simple mesure de précaution et s'entraînement nullement une action offensive.

Tout le haut Yen-Thé sera gardé et parcouru par une colonne militaire sous les ordres du commandant du deuxième territoire.

Son but est d'empêcher les bandes de gagner l'ancien territoire de Bahy et la frontière chinoise. Pendant ce temps, une colonne de police dirigée par un haut fonctionnaire indigène, assisté de plusieurs mandarins et d'un commissaire du gouvernement, s'avancera dans la région occupée par les villages et en s'emparant des indigènes compromis.

La famille Lyandet

Le *Courrier d'Haiphong* donne les renseignements suivants au sujet de la délivrance de la famille Lyandet :

Le général Sou, qui dans cette affaire a agi avec le plus grand zèle et la plus entière bonne foi, était dès le 17 septembre à proximité de la mission française. Le général avait annoncé le 29 septembre à M. Bons d'Anty que la famille Lyandet serait rendue le 2 ou le 3 octobre par les bandes qui étaient postées à peu de distance. Le 7 octobre, voyant que les pirates n'exécutaient pas leur promesse, il envoya son escorte rencontrer leur campement. Après d'assez longs pourparlers, les prisonniers étaient remis le lendemain à quatre heures du matin aux mains des officiers réguliers et immédiatement conduits au quartier général de Na-Luong. La famille Lyandet fut ensuite envoyée à la mission où elle fut reçue par M. Bons d'Anty.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE

Séance du 15 novembre

Présidence de M. Henri Brisson, président

AVANT LA SÉANCE

Emission des actions et coupures

M. Georges Graux, d'accord avec le ministre des finances, va demander l'urgence pour sa proposition tendant à abaisser à 25 francs la limite minima des actions et coupures. Il demandera, une fois l'urgence déclarée, que ce projet soit renvoyé mardi aux bureaux pour la nomination de la commission qui devra l'examiner.

Réunion de la gauche radicale

M. Sarrien a pris possession aujourd'hui de la présidence de la gauche radicale.

A cette occasion, il a prononcé un discours dans lequel il a dit que son groupe, indifférent aux questions de personnes, ne demande aux ministres qui se succèdent que de pratiquer les réformes démocratiques.

Parlant du cabinet Bourgeois à la fin de son discours, M. Sarrien a cet exprimé ainsi :

Un nouveau ministère vient de se former. Son programme qui soulève tant de colères et tant d'attaques, n'est autre chose que le programme politique du vieux parti républicain.

Nous ne lui marchanderons pas notre concours et notre appui, s'il veut rester fidèle à la ligne de la vie qui a *loi-même tracée*; et, en assurant son existence par notre discipline sévère et vigilante, nous sommes certains de rester en communauté de sentiments avec la majorité du pays qui veut, comme nous, avec l'ordre dans la rue, le progrès, la justice pour tous et la liberté.

Le « cadenas »

Le ministre de l'agriculture et le ministre du commerce sont rendus aujourd'hui à la commission des douanes pour faire connaître l'avis de cette dernière sur le projet de loi du cadenas.

Ce projet a pour but, en le suit, de permettre l'application provisoire des droits de douane dont la modification est projetée, avant même le vote du Parlement sur le projet de loi proposant cette modification.

Le projet qu'avait déposé le président cabinet appliquait cette disposition à tous les projets ayant un caractère et, en outre, faisait dater l'application au jour du dépôt nouveaux du jour où un décret l'ordonnait.

Les ministres actuels ont trouvé ce projet trop large. Ils ont décidé de rallier au système Rouvier-Mathieu, qui limite l'application du cadenas aux blés, farines, bestiaux et viandes abattues, et qui impose la publication des nouveaux droits au jour du dépôt du projet au Parlement de manière à ce que le gouvernement n'ait pas de responsabilité à engager en choisissant par décret le jour d'application.

Le ministère de l'agriculture a déclaré que, dans la pensée du gouvernement, le vote du cadenas n'impliquait en aucune façon le relèvement des droits sur les matières premières du projet.

Et, en ce qui concerne les céréales, il croit que ce n'est pas par une augmentation de droits qu'il faut venir au secours de la culture, mais par d'autres mesures, telles que la loi du cadenas, la modification du régime des entrepôts et des admissions temporaires.

Le ministre du commerce a déclaré qu'en sauvegarde, pour sa part, il n'avait admis le système du cadenas que par les mots : « et céréales. Il croyait même que c'est déjà aller loin que de l'appliquer aux viandes abattues.

Le ministre du commerce a ensuite appelé l'attention de la commission sur la nécessité d'insérer dans la loi des dispositions préservant les marchés à terme, les marchés à livrer, et les ventes flottantes, de l'application de la loi du cadenas, en exigeant toutefois des garanties résultant de preuves fournies par la comptabilité de commerçants constatant que les marchés en question ont été conclus antérieurement au jour de la loi du projet de loi.

La commission délibérera ultérieurement.

Voici le texte complet de la proposition Renault-Morlière, acceptée par le gouvernement, avec cette différence qu'à lieu de mots « et céréales et leurs dérivés », formule trop large, le gouvernement demande qu'on mette « les céréales et les farines ».

Tout projet de loi présenté par le gouvernement tendant à un relèvement des droits de douane sur les céréales ou leurs dérivés, les vins, les bestiaux ou viandes abattues, sera inscrit au *Journal Officiel*, à la suite du compte-rendu de la séance où il aura été déposé.

Le jour même de cette insertion, dès l'ouverture des bureaux, les nouveaux droits seront appliqués à titre provisoire.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre adopte divers projets autorisant les départements et la Dobre, de l'Isère, de la Loire, à s'imposer extraordinairement pour le service de l'assistance médicale gratuite.

L'EXPOSITION DE 1900

M. Maurice Binder a la parole pour poser une question au ministre du commerce. Il demande comment le projet relatif à l'Exposition de 1900 n'est pas encore déposé. Quand le sera-t-il ? Le ministre peut-il assurer que les droits du Parlement seront demeurés intacts.

M. Delafosse. — Il faudra demander d'abord au Parlement s'il juge à propos de faire une Exposition.

M. Mesureur, ministre du commerce. — La commission supérieure de l'Exposition doit se réunir lundi prochain pour statuer sur les dernières questions. Quelques jours après, je déposerai le projet. Le droit du Parlement demeure intacte. La Chambre statuera sur le principe même d'une Exposition.

L'incident est clos.

LES SUCCESSIONS

M. le président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet modifiant le régime fiscal des successions, du nombre, mutation de nue *propriété et d'usufruit*, et des ventes de meubles.

Discours de M. Bascou

M. Bascou a la parole. Il défend le projet et critique le système de droit d'abonnement préconisé par M. Gerard. Ce système fait payer l'impôt à celui qui ne le doit pas : Il n'a pas l'avantage de supprimer la fraude, il déprécie la rente en l'imposant, il rend impossible une conversion. Pour stabiliser la proportion décale due à la terre, il faudra voter l'impôt sur le revenu.

L'orateur est partisan d'un impôt sur la valeur mobilière au porteur, en exceptant la rente, le droit successoral n'est pas incompatible avec l'impôt progressif. Infant dans des conditions, il est principe de justice sociale, établir un budget plus démocratique, le vidonné terminant à l'argent par la marche naturelle des choses, dépouillé beaucoup l'autre gaucho.)

Discours de M. Léon Say

M. Léon Say. — Le budget de 1896 ne peut pas être comparé au budget et la politique financière n'est pas l'expression de la politique générale du cabinet. Or, il y a deux politiques financières.

Celle qui considère que l'impôt ne doit être prélevé que pour faire face aux dépenses publiques, c'est celle de 1789, c'est la nôtre. En 1789, on voulait faire l'égalité devant la loi par l'impôt proportionnel.

Ce budget, c'est tout simplement le budget républicain.

Une voie à l'extrême gauche : Vous êtes anarchiste, va-va.

M Léon Say riant : Peut-être. J'ai reçu un jour les organisateurs des coupes anarchistes qui me disent : « Nous ne voulons pas de gouvernement du tout, vous ne voulez le moins possible, vous êtes presque anarchiste. »

La même voie : Il a quelquefois raison.

M. Say. — Je n'avais donc rien à répondre et je donnai mes cent sous. *Je reviens sur ce mépris* de 1789. Les socialistes d'aujourd'hui trompent qu'était l'égalité devant la loi. L'impôt unique qui consiste à cette époque a été condamné depuis. Il y a maintenant des groupes qui ne pensent pas comme eux, il y a l'impôt sur les successions. Il s'agit de faire une meilleure répartition de cette charge.

Le second système est celui dans lequel l'impôt doit avoir pour but de mieux répartir la richesse en la prélevant et pour cela, le recours à la progression. C'est l'idéal fiscal de 1793. Or, pour moi, je n'ai jamais pu prendre parti pour les atrocités de 1793. (Mouvements divers à gauche et applaudissements à droite et au centre).

M. Faberot. — La Révolution a sauvé la France.

M. Léon Say — Oui, le système socialiste a pour objet de niveler les fortunes, de transformer la propriété. Le premier système est le contraire du second, les deux politiques sont opposées l'une à l'autre.

On m'a reproché d'être un doctrinaire, mais tous les chefs socialistes sont des doctrinaires.

L'orateur continue sur un ton calme de conférence, et, contrairement à conversations des mots spirituels qui enchante la Chambre qui sour t et applaudit fréquemment, mais aussi d'ailleurs interrompu par des interruptions qui goûtent moins cette façon de plaisanter.

M. Say — Les socialistes s'élèvent contre les marchands, et les capitalistes. Mais ce sont eux cependant qui ont responsabilité des crimes de ces derniers. Vives protestations à l'extrême gauche, MM. Avez et Chabert se font particulièrement remarquer.) Il est heureux, croyez-moi, qu'il y ait des doctrinaires, car aux aux la bataille qui se livre est moins dans le pas. (Très bien, au centre.)

M. J. Guesde. — Vous ne le radoutez pas.

M. Say. — Pas plus qu'un autre. Je sais ce qui m'attend de justice. Mes amis peu après me défendre, je succomberai des premiers (Applaudissements au centre. Bruit à gauche). Mais les doctrines socialistes triomphent à la lo aille et c'est cela qui est déplorable

M. Jules Guesde et les socialistes protestent énergiquement.

M. Say. — Il est si commode de diriger ces ordres aux ministres, de les mettre en cause, d'avoir le pouvoir sans le responsabilité. Mais ce le lions de mêl ne durera pas (Rires au centre. Exclamations à gauche. Mes hommes d'expérience ici sont trop intelligents pour supporter longtemps vos exigences.

M. Guesde. — Nous ne leur demandons rien.

M. Say. — Vous ne leur demandez rien mais vous leur imposez tout. (Rires prolongés au centre et à droite. Bruit à gauche) Nous ne pouvons pas tout ce que vous demandez. Vous abandonnez les ministres. (Bruit à droite) Nous ne pouvons pas pour revenir à la question, il y a deux systèmes d'impôts révélant deux politiques opposées : l'une s'appuyant sur le principe de l'égalité devant la progression. On propose aujourd'hui une réforme qui, dit-on, ne saurait elle-même et donnera quelques ressources nouvelles. C'est exactement. Il y a par an 1 milliard 500.000 héritiers, c'est sur eux qu'on va faire la ponction. C'est difficile et cela témoigne de la part des socialistes, qui ne trouvent pas mieux, une assez pauvre imagination.

M. Guesde. — Si vous avez peur d'imagination, les chimistes n'en ont guère plus.

M. Say. — Non, mais ils font de grandes choses. (Hilarité) et ce n'est pas vous qui avez inventé vos doctrines.

Dans l'état extraordinaire où se trouve actuellement l'Europe, il est extrêmement dangereux de s'isoler pour se livrer à ces expériences qui peuvent être fatales. (Vifs applaudissements au centre).

Discours de M. le Ministre des Finances

M. Doumer. — Nous savons où nous allons et ce que nous voulons. Ce n'est pas aussi net à la droite où la netteté qui nous manquerons on l'a vu hier. (Applaudissements répétés à gauche). Nous avons qu'il faut à une démocratie un gouvernement fort.

M. Avez. — Qui ne soit pas le prisonnier de la droite.

M. Doumer. — Nous ne rasterons pas une minute au pouvoir, quand nous aurons constaté que nous n'y pouvons rien faire (Rires. Salves d'applaudissements à gauche). Le projet qu'a comb ttu M. Léon Say n'est pas le nôtre. Le nôtre est tout *différent*.

On attaque le projet en discussion dans ce qu'il a de contraire aux principes sociaux, et vont surtout par ses tendances. Il résulte du désir très ancien de voir améliorer le régime des successions. Il a été entièrement étudié et est absolument en état d'être voté (Très bien à gauche).

M. Léon Say regrette qu'on n'ait inscrit 11 milliards d'amortissement pour certaines obligations sexennaires qui viennent en échéance en 1898, mais il s'étonne de ne pas voir inscrit dans le budget l'amortissement d'une façon très brillante pour en faire aujourd'hui un grief à la commission du budget.

On dit que le projet aggravera principalement les charges de la propriété immobilière. La loi, au contraire dégrèvera les immeubles ruraux.

L'argumentation toute technique mais très claire du ministre des finances est suivie avec beaucoup d'attention.

M. Doumer, — Notre politique financière n'est pas une politique de spoliation ni de haine, c'est une politique de justice (Applaudissements à gauche et les privilégiés de la fortune doivent être les premiers à proposer les modifications dus injustices qui restent à réparer et qu'il faut absolument faire disparaître. Le gouvernement ne vous demande en aucune manière de dire comment mieux ce que je dissis hier comme député. (Applaudissements à gauche).

C'est votre vote dans cette question qui montrera où vous voulez aller.

La clôture

Le Président donne la parole à M. Marcel Habert qui la réclame. On crie : Clôture! Clôture ! (Bruit).

Finalement, la clôture est repoussée et c'est M. Rabat qui monte à la tribune pour protester contre les injustices que créera cette loi. Après quelques mots, il redescend.

La clôture de la discussion générale est prononcée, et à une grosse majorité le passage à la discussion des articles est voté à mains levées.

Le Président donne lecture de l'article 1er.

L'article 1er

M. Doumer demande que les différents correspondants de ministère examinent comme des amendements au projet du gouvernement.

M. de Ramel qui montait à la tribune pour proposer un contre-projet en a été empêché. Il soutient que son contre-projet constitue un amendement qui doit être examiné à part.

Ce contre-projet aurait tout les réformes démocratiques sans recourir à la progression.

M. Doumer déclare n'avoir pas été prévenu que dans le but d'allonger la discussion et n'a pas autrement lu cet.

M. de Ramel. — Je ne suis pas responsable de votre négligence.

M. Doumer demande que les différents correspondants de ministère examinent comme des amendements au projet du gouvernement.

M. de Ramel qui montait à la tribune pour proposer un contre-projet en a été empêché. Il soutient que son contre-projet constitue un amendement qui doit être examiné à part.

Ce contre-projet aurait tout les réformes démocratiques sans recourir à la progression.

M. Doumer déclare n'avoir pas été prévenu que dans le but d'allonger la discussion et n'a pas autrement lu cet.

M. de Ramel. — Je ne suis pas responsable de votre négligence.

consigne de moins de 2,000 francs dans la Seine dans de cette dernière et de 1,000 francs dans les lieux les lignes désignées, car alors il n'y a aucune corrélation entre la ligne de succession et la fortune de l'héritier.

Son contre-projet dégrève également les droits de mutation sur vifs pour les immeubles ne dépassant pas 2000 francs.

M. de Ramel demande le renvoi à la Commission d'initiative et de crédit.

M. Doumer combat le renvoi qui, par 410 voix contre 105 n'est pas prononcé.

On crie : Clôture.

Le renvoi à demain n'est pas prononcé.

Contre-projet Lemire

M. l'abbé Lémire dépend un contre-projet dont l'article 1er est ainsi conçu : Les droits perçus à l'occasion des mutations de meubles et immeubles entre 1 et 2 en ligne directe, les droits qui seront et des mutations quand elles n'ont pas lieu, sont convertis en une taxe annuelle et obligatoire sur les valeurs locatives des meubles et immeubles possédés.

M. Lemire développe longuement son contre-projet que combat M. Trouillot, rapporteur.

M. Dufaure veut répondre, mais la Chambre, venant de prononcer la clôture demande par un certain nombre de députés, M. Brisson lui refuse la parole.

M. Lemire insiste à son tour pour parler, mais on va n.

Après une protestation de M Bandry d'Asson contre « l'incompétence du président, le contre-projet Lemire est mis aux voix et repoussé par 474 voix contre 2.

La suite de la discussion est renvoyée à demain, 2 heures.

La séance est levée à 6 h. 15.

Physionomie de la Chambre

La Chambre a repris aujourd'hui la discussion du projet sur les successions, interrompue hier par l'interpellation Julien Dumas, et nous avons encore assisté à un de ces discours dont M. de M. Léon Say, l'auteur de M. Doumer. M. Léon Say a naturellement combattu le système de l'impôt progressif, mais il s'est surtout attaché à combattre les doctrines socialistes, ce qui lui a valu de fréquentes interruptions de M. Jules Guesde et de ses amis. Quant au jeune ministre des finances, il a défendu avec beaucoup de talent le projet dont il n'a d'ailleurs été rapporteur. Son succès a été très vif et très mérité.

Un peu avant six heures, la discussion générale a été close, et l'on s'est plongé dans l'examen des contre-projets.

***

Au début de la séance, M. Maurice Binder a questionné le ministre du Commerce au sujet de l'exposition de 1900. Il y a longtemps, on parlait de cette question était « dans l'air ». Plusieurs députés parisiens avaient manifesté l'intention de la pousser activement. Mais M. Binder, ne jugeant pas le moment venu de répondre, les avaient priés d'attendre.

Ils y avaient consenti de fort bonne grâce et, de remise en remise, on était arrivé aux vacances puis au chambardement ministériel. Assistant le nouveau cabinet constitué, M. Binder a songé à reprendre sa question. Cette-ci a été fort opportune d'ailleurs et nullement inspirée par un sentiment d'hostilité envers le ministre du commerce à qui elle il s'adresse.

M. Binder ne partage pas, tant s'en faut, les opinions politiques de M. Mesureur, mais il est, comme lui, député de Paris et par conséquent partisan de l'exposition. C'est donc bonne à demander que le projet soit déposé le plus rapidement possible.

Le ministre a répondu qu'il le serait dans quelques jours, et M. Binder s'est déclaré satisfait. M. Mesureur a dit, en outre, — et c'est là le point important de ses réponse — que les droits du Parlement demeurraient entiers. Après la campagne menée par M. Maurice Barrès, cette déclaration n'a rien pas superflue. Il était bon que le Gouvernement vînt affirmer à la tribune que les Chambres pourraient décider, en pleine indépendance, et l'exposition de 1900 doit avoir lieu.

T. H.

L'accident de la rade d'Hyères

Renflouement de « Baudin »

Toulon, 15 novembre. — Le renflouement du *Courbet* a été terminé avec succès. Ce cuirassé n'a subi que de légères avaries.

Ce matin a commencé l'opération de désencrage de l'*Amiral Baudin*. Tous des travaux de l'escadre et une partie des remorqueurs et des chalands d'allègement prêtent leur concours.

Comme le cuirassé est envasé de 1 m. 50 le dégagement semble devoir être laborieux. Aussi, dès hier soir, on commença à décharger le canon bâbord.

Ce matin, on a enlevé les projectiles, car il ne fallait point songer à débarquer la grosse artillerie du pont, dont les canons pèsent 75 tonnant. Aucune grue assez puissante pour enlever ces masses ne pourrait en effet, être employée.

Les Chemins de fer du Sud

Paris, 15 novembre. — M. Bernard, commissaire spécial, accompagné de juges, perquisitionné cet après-midi chez M. Imbert, liquidateur judicia re.

Il est aussi rendu chez trois banquiers en relations avec la Compagnie des Chemins de fer du Sud pour examiner la correspondance échangée.

LA VERRERIE AUX VERRIERS

M. Rochefort à Carmaux

Carmaux, 15 novembre. — Les grévistes ont préparé à M. Rochefort une réception enthousiaste. Les hommes vont cueillir des fleurs, les femmes préparent des lanternes vénitiennes.

Pour éviter tout conflit avec l'autorité locale, M. Gérault-Richard a télégraphié à M. Bourgeois, président du conseil, lequel, pour répondre au désir qu'il lui exprimait, a donné l'ordre au préfet de laisser la circulation libre et de rendre à la population l'accès de la gare. Aussi, le cortège et l'avenue de la gare ont-elles été envahies par une foule considérable à ce cri :

M. Rochefort, accompagné de MM. Jaurès et Roche, est arrivé à onze heures quarante cinq. Il a été acclamé par la foule qui a crié : Vive Rochefort ! Deux danses lui ont offert deux bouquets bigarrés et l'ont remercié en son nom de la population.

M. Rochefort s'est ensuite rendu à l'hôtel *Malakoff*, où il a dû se montrer à la fenêtre pour répondre quelques propos. « Nous nous voyons ce soir avec plaisir, a-t-il dit, nous nous connaissons pour avoir le mêmes